

Le 2 octobre 2018

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **DEUXIÈME jour du mois d'OCTOBRE de l'an deux mille DIX-HUIT**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS: Madame Louise Hébert ainsi que Messieurs Jean DesRosiers, Christian Laporte, Pierre Martineau et Andrew Retchless.

EST ABSENTE: Madame Mary Cartmel

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Josiane Hudon, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il y a 4 personnes dans l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

18-10-214

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

18-10-215

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

*Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Andrew Retchless
Il est résolu*

QUE le procès-verbal du 4 septembre 2018 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

Développement économique

Dans les prochains mois, le Service du développement économique de la MRC de Memphrémagog planchera sur l'organisation d'un sommet sur le thème du recrutement de la main-d'œuvre à l'étranger. Avec la pénurie actuelle, il s'agit d'une avenue de plus en plus pertinente pour les entreprises.

Développement culturel

La MRC a reçu six projets dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles des municipalités de la MRC de Memphrémagog pour des demandes totalisant 14 675 \$. Le budget disponible était de 20 000 \$. Les membres du comité culturel ont étudié les demandes et recommandent l'octroi d'un soutien financier totalisant 9 675 \$. La demande du Musée Copp's Ferry sur l'Histoire de la navigation sur le lac Memphrémagog a été acceptée.

- Calendrier des activités culturelles

Un formulaire internet sera développé pour permettre aux partenaires culturels d'inscrire leurs activités directement dans un calendrier en ligne, qui sera disponible sur le site www.typiquementmemphremagog.com. Un concours se déroulera pendant la Flambée des couleurs; la photo ayant reçu le plus de « J'aime » remportera une paire de billets de ski à Orford.

Aménagement

- Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Journée de réflexion (élus) Octobre 2018

- Schéma d'aménagement

Adoption d'un projet d'énoncé de vision stratégique Novembre 2018

Consultation des municipalités (120 jours) Novembre 2018 à février 2019

Consultations sectorielles Janvier-février 2019

Assemblée publique de consultation Février 2019 (adoption de la date en janvier 2019) Adoption de la vision stratégique et entrée en vigueur Mars 2019

Premier projet de SAD

Collecte de données, recherche, analyse, rédaction Novembre 2018 à décembre 2019

Adoption Janvier 2020

Avis du ministre, des municipalités, des MRC contiguës et des commissions scolaires (120 jours) Mai 2020 Deuxième projet de SAD

Intégration des commentaires Mai à août 2020 Adoption Août 2020 Avis des municipalités, des MRC contiguës et des commissions scolaires (120 jours)

Décembre 2020 Assemblée publique de consultation

Octobre-novembre 2020 Adoption du SAD

Janvier 2021 Avis du ministre (max. 120 jours) Janvier à mai 2021

Entrée en vigueur (max. 120 jours)

*Mai 2021 Adoption d'un règlement de remplacement, le cas échéant **Juin 2021***

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Gestion des matières résiduelles
Révision du PGMR La MRC devra s'assurer d'avoir un PGMR conforme et en vigueur au plus tard en janvier 2021 pour éviter que les municipalités soient pénalisées en ce qui concerne le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Les municipalités seront mises à contribution cet automne en vue de l'adoption du projet de PGMR, entre autres pour établir le portrait de la gestion des matières résiduelles sur le territoire et pour compléter l'inventaire des matières résiduelles produites.
- Sacs compostables
Une rencontre à laquelle participait la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC), les MRC de Memphremagog, Le Val-Saint-François et Coaticook ainsi que la Ville de Magog a eu lieu. Différentes pistes de solution sont envisagées. La RIGDSC a tout de même fait savoir que son certificat d'autorisation du MDDELCC ne permet pas la réception de matières organiques mises dans des sacs compostables, seules les matières mises en vrac dans le bac brun ou dans un sac en papier sont permises.
- Espèces exotiques envahissantes
Les résultats du projet d'inventaire des colonies d'EEE dans la zone périphérique du parc national du Mont-Orford ont été présentés aux partenaires à la fin du mois de septembre. Un très grand nombre de colonies ont été recensées, principalement de phragmite et de nerprun.
Les premières actions prévues pour le recensement, la surveillance et le contrôle des moules zébrées ont rapidement été déployées au cours du

mois d'août, grâce à une excellente collaboration entre les partenaires. Les travaux terrain se poursuivront au cours des prochaines semaines, et les résultats des premières analyses sont attendus d'ici la fin de l'année.

- **Site d'enfouissement de Coventry**
La MRC a rencontré, le 4 septembre dernier, la ministre Marie-Claude Bibeau et une représentante du député Denis Paradis. L'historique du dossier et les préoccupations de la MRC ont été présentés. Tous ont convenu de l'importance de faire reconnaître le lac Memphrémagog comme réservoir d'eau potable, bien qu'aucune prise d'eau publique ne soit située du côté américain du lac.
- **Effet papillon de la Fondation David Suzuki**
Les municipalités sont invitées à suivre l'exemple de la MRC en mettant en œuvre l'une ou l'autre des 24 recommandations de la Fondation David Suzuki, et ainsi devenir « Ami des monarches » : <http://effetpapillon.davidsuzuki.org/>.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **Inauguration des postes SQ et autoroutier**
L'inauguration officielle des postes a eu lieu le 27 septembre dernier.
- **Révision 2018 des règlements municipaux uniformisés appliqués par la SQ**
Le processus d'adoption des règlements, dans les municipalités locales, se poursuit, et ce, pour les cinq règlements suivants : Règlement concernant les systèmes d'alarme, stationnement et gestion des voies publiques, la sécurité, la paix et l'ordre, les nuisances, le colportage.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Les représentants de ACCS sollicitent de l'aide afin de trouver des bénévoles.

7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis du mois de septembre 2018 est déposé aux membres du conseil.

8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Il n'y a pas de rapport pour le mois de septembre 2018.

8.3 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme

Le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 septembre dernier est déposé aux membres du conseil.

18-10-216

8.4 Demande de PIIA pour la Municipalité du Canton de Stanstead– lot 4 922 973 sur le chemin Remick

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stanstead a présenté un projet de construction neuve pour un bâtiment municipal (casernes de pompier et mairie), sur le lot 4 922 973 sur le chemin Remick;

ATTENDUE QUE la zone visée est soumise à un plan d'implantation et d'intégration architecturale type 3 (P.I.I.A.-3) ;

ATTENDUE QU'un tel projet de construction est assujéti aux dispositions du *Règlement sur les P.I.I.A. numéro 354-2014*;

ATTENDUE QUE ce projet ne contrevient pas aux objectifs du *Règlement numéro 354-2014 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des faits et recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande de PIIA en proposant les modifications/précisions suivantes :

1. Que la toiture soit en tôle de couleur gris charbon;
2. Que le revêtement soit en maybec avec des petites lattes (déclin), de couleur jaune comme la Mairie actuelle pour la mairie et de couleur grise pour la caserne;
3. Que la lisière de revêtement de pierres (1/3 du mur environ en partant du sol) en façade et sur le côté sud soit remplacée par du fibro-ciment (déclin) de couleur grise séparée par une moulure blanche;
4. Que les carreaux des fenêtres et tous les cadrages, soffites et fascias soient de couleur blanche au lieu de noire à l'exception du bâtiment de la caserne qui demeureraient noires;
5. Que des retours pour les corniches des toits de la mairie soient ajoutés;
6. Que les fenêtres soient toutes à guillotine ou à tout le moins celles de rez de chaussée et une imitation comme tel pour les fenêtres du 2^e étage;
7. Que la partie supérieure des deux toits de la mairie soient en bardeaux de cèdre;
8. Que le bas des portes de garage de la caserne soient opaques et couverts avec du revêtement;
9. Que la porte d'entrée principale soit de couleur noire.

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Christian Laporte

Il est résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte la présente demande de PIIA incluant toutes les modifications/précisions proposées à l'exception du no 3;

- pour la suggestion no 3 : le conseil opte pour ne pas mettre de lisière de fibrociment et laisser le revêtement en maybec jaune partout sur le bâtiment de la mairie (compte tenu de la présence de gouttière, la lisière en fibrociment n'est plus d'utilité).

ADOPTÉE

18-10-217

8.5 Règlement no RU-2018-417 concernant les systèmes d'alarme – Adoption

ATTENDU QUE lors de la séance régulière du 4 septembre dernier, le conseiller Pierre Martineau a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement no RU-2018-417;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet de régler l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur le territoire de la municipalité et pouvoir ainsi entre autres remédier aux problèmes provoqués par les fausses alarmes fréquentes;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE le conseil adopte le Règlement no RU-2018-417 concernant les systèmes d'alarme.

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

QUE des copies dudit règlement sont mises à la disposition du public, et ce, depuis le début de la séance.

ADOPTÉE

18-10-218

8.6 Règlement no RU-2018-418 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques – Adoption

ATTENDU QUE lors de la séance régulière du 4 septembre dernier, le conseiller Jean DesRosiers a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement no RU-2018-418;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet de réglementer le stationnement et la gestion des voies publiques sur le territoire municipal;

***Il est proposé par le conseiller Andrew Retchless
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE le conseil adopte le Règlement no RU-2018-418 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques.

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

QUE des copies dudit règlement sont mises à la disposition du public, et ce, depuis le début de la séance.

ADOPTÉE

18-10-219

8.7 Règlement no RU-2018-419 concernant la sécurité, la paix et l'ordre – Adoption

ATTENDU QUE lors de la séance régulière du 4 septembre dernier, la conseillère Mary Cartmel a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement no RU-2018-419;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet d'assurer la sécurité, la paix et l'ordre sur le territoire de la municipalité;

***Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE le conseil adopte le Règlement no RU-2018-419 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

QUE des copies dudit règlement sont mises à la disposition du public, et ce, depuis le début de la séance.

ADOPTÉE

18-10-220

8.8 Règlement no RU-2018-420 concernant les nuisances – Adoption

ATTENDU QUE lors de la séance régulière du 4 septembre dernier, le conseiller Christian Laporte a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement no RU-2018-420;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet de définir la nuisance, de la faire supprimer et imposer des amendes aux contrevenants sur le territoire de la municipalité;

***Il est proposé par le conseiller Andrew Retchless
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil adopte le Règlement no RU-2018-420 concernant les nuisances.

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

QUE des copies dudit règlement sont mises à la disposition du public, et ce, depuis le début de la séance.

ADOPTÉE

18-10-221

8.9 Règlement no RU-2018-421 sur le colportage – Adoption

ATTENDU QUE lors de la séance régulière du 4 septembre dernier, le conseiller Christian Laporte a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement no RU-2018-421;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet de régir le colportage sur le territoire de la municipalité;

***Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil adopte le Règlement no RU-2018-421 sur le colportage.

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

QUE des copies dudit règlement sont mises à la disposition du public, et ce, depuis le début de la séance.

ADOPTÉE

18-10-222

8.10 Adoption du plan de développement stratégique 2019-2023 de la municipalité

ATTENDU QUE le conseil a élaboré le plan de développement stratégique de la municipalité pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QU'après deux séances de consultation publique et plusieurs rencontres entre les élus, la direction générale et l'agente de développement, le conseil souhaite l'adopter officiellement;

***Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le Conseil adopte le plan de développement stratégique de la municipalité pour les années 2019-2023, lequel est joint à la présente en Annexe.

ADOPTÉE

18-10-223

8.11 Mandat à l'architecte pour la conception des plans et devis du belvédère sur le chemin Sheldon

ATTENDU QUE la municipalité doit obtenir un plan d'architecte pour la construction du belvédère sur le chemin Sheldon;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux soumissions à ce titre et qu'il appert que celle de la firme Architect Design est la plus avantageuse;

***Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le Conseil octroie le mandat de concevoir les plans et devis en architecture à la firme Architect Design pour le belvédère du chemin Sheldon, pour un montant de 3 200 \$ taxes en sus, conformément à la soumission datée du 24 septembre 2018.

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le Surplus non-affecté.

ADOPTÉE

9. ENVIRONNEMENT

18-10-224

9.1 Déchets aux abords des routes

ATTENDU le succès de la franchise Tim Hortons auprès de la population;

ATTENDU QU'une succursale de la franchise Tim Hortons s'est installée en 2016 à la ville de Stanstead et la présence de d'autres franchises à Magog;

ATTENDU l'augmentation notable de déchets identifiés *Tim Hortons* aux abords des routes de la Municipalité depuis ce temps;

ATTENDU la pollution visuelle et les coûts environnementaux associés aux déchets issus de franchises de restauration rapide telle que Tim Hortons;

ATTENDU QUE certaines franchises concurrentes, telle Starbucks, ont mis en place, avec succès, des campagnes de sensibilisation et divers incitatifs auprès de leur clientèle pour diminuer l'impact environnemental que génère leur activité de restauration rapide;

ATTENDU QUE les franchises qui ont mis en place des campagnes de sensibilisation et divers incitatifs pour une consommation responsable ont constaté une augmentation de leur niveau d'acceptabilité sociale corporative;

***Il est proposé par la conseillère Louise Hébert
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE le conseil demande aux propriétaires des franchises Tim Hortons de ville de Stanstead et Magog de mettre en place une campagne de sensibilisation et divers incitatifs auprès de sa clientèle et de son personnel pour diminuer l'impact environnemental que génère leur activité de restauration rapide ;

D' envoyer copie de cette résolution au siège social de la franchise Tim Hortons, aux propriétaires des restaurants Tim Hortons de la Ville de Stanstead et Magog, aux municipalités limitrophes de la Municipalité Canton de Stanstead et aux municipalités de la MRC de Memphrémagog pour qu'elles adoptent une résolution en ce sens.

ADOPTÉE

10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

18-10-225

10.1 Programme d'aide à la voirie locale – confirmation des travaux

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une subvention de 17 880 \$ selon le volet Projets particuliers d'amélioration pour l'exercice financier 2018-2019 – dossier 27087-1;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une subvention de 12 242 \$ selon le volet Projets particuliers d'amélioration - Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux pour l'exercice financier 2018-2019 – dossier 27658-1;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une subvention de 39 180 \$ pour des travaux d'amélioration des routes de la municipalité pour l'exercice financier 2018-2019 – dossier 25722-2;

ATTENDU QUE les travaux ont tous été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins;

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Louise Hébert

Il est résolu

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins suivants :

- Dossier 27087-1 : Vallières, pour un montant subventionné de 17 880 \$;
- Dossier 27658-1 : Amy, Arrow Head, Landreville, Marcoux, Marlinton, Noël, Ridgewood, Vallières et la rue René, pour un montant subventionné de 12 242 \$;
- Dossier 25722-2 : Bell et Marlinton, pour un montant subventionné de 39 180 \$.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

18-10-226

10.2 Entérinement de l'embauche de M. Olivier Paquette à titre de journalier aux travaux publics – poste temporaire

ATTENDU QUE le responsable des travaux publics, M. Pierre-Luc Doyon, a dû former cette année deux nouveaux journaliers;

ATTENDU le nombre important de projets à réaliser au courant de la saison;

ATTENDU QUE le responsable des travaux publics a demandé à ce qu'une autre personne soit embauchée pour une courte durée afin d'être en mesure de pouvoir terminer les travaux prévus;

ATTENDU QUE M. Doyon avait proposé au comité de voirie l'embauche de M. Olivier Paquette, pour une durée de 8 semaines et que le comité ainsi que la directrice générale avaient appuyé sa demande;

ATTENDU QUE la saison étant déjà fortement avancée, il a été accordé à M. Doyon d'aller de l'avant avec l'embauche et que le tout serait entériné ultérieurement par le conseil;

Il est proposé par le conseiller Andrew Retchless

Appuyé par le conseiller Jean DesRosiers

Il est résolu

QUE le Conseil entérine l'embauche de M. Olivier Paquette, pour une durée de 8 semaines au total, aux conditions prévues au contrat de travail, dont copie a été fournie aux membres du conseil.

QUE le conseil autorise et mandate la Mairesse ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat de travail.

QUE le montant de la dépense est approprié à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

18-10-227

10.3 Achat du matériel pour la conception des nouvelles bandes de patinoire

ATTENDU QUE les bandes de la patinoire au parc Thayer sont à refaire;

ATTENDU QUE le responsable des travaux publics a proposé de les refaire à l'interne, moyennant l'achat du matériel nécessaire;

Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

Il est résolu

QUE le conseil accorde la dépense de 2 722,58 \$ taxes en sus pour l'achat de matériel incluant la peinture relativement à la conception des nouvelles bandes de la patinoire.

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le Surplus non-affecté.

ADOPTÉE

18-10-228

10.4 Octroi de contrat- déneigements des immeubles municipaux secteur Georgeville

ATTENDU QUE la Municipalité doit effectuer le déneigement de ses immeubles et l'épandage d'abrasif pour la saison hivernale 2018-2019;

ATTENDU QUE la directrice générale a reçu des soumissions de 2 entrepreneurs différents pour le secteur de Georgeville;

Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

Il est résolu

QUE le conseil octroie le contrat pour le déneigement des immeubles municipaux secteur Georgeville à Craig Markwell pour un montant 5 392,48 \$, plus les taxes applicables.

QUE le devis ainsi que la soumission de l'adjudicataire font partie intégrante de la présente résolution et font foi de contrat entre les parties.

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 33002 443.

ADOPTÉE

18-10-229

10.5 Octroi de contrat- déneigements des immeubles municipaux secteur Fitch Bay

ATTENDU QUE la Municipalité doit effectuer le déneigement de ses immeubles et l'épandage d'abrasif pour la saison hivernale 2018-2019;

ATTENDU QUE la directrice générale a reçu des soumissions de 2 entrepreneurs différents pour le secteur de Fitch Bay;

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Christian Laporte

Il est résolu

QUE le conseil octroie le contrat pour le déneigement des immeubles municipaux secteur Fitch Bay à Simon Proulx pour un montant 4 600 \$, plus les taxes applicables.

QUE le devis ainsi que la soumission de l'adjudicataire font partie intégrante de la présente résolution et font foi de contrat entre les parties.

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 33002 443.

ADOPTÉE

18-10-230

10.6 Acceptation du décompte progressif no 4 (final) pour les travaux de la surface multifonctionnelle au parc Thayer

ATTENDU la recommandation de paiement St-George structures et génie civil datée du 7 septembre 2018 en regard du décompte progressif no 4 – Surface multifonctionnelle suite à la visite de l'ingénieur sur le terrain;

ATTENDU QUE ce décompte concerne la libération de la retenue finale de 5% puisque les travaux sont conformes;

Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

Il est résolu

QUE le conseil accepte le décompte progressif no 4 (retenue finale) – surface multifonctionnelle au montant de 7 038,88 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit appropriée tel que prévu, soit 50% attribué au programme de subvention des infrastructures sportives selon les dépenses admissibles du programme et 50% attribué au Fonds de roulement de la municipalité.

ADOPTÉE

18-10-231

10.7 Contrat de tonte de pelouse de certains terrains municipaux - 2019

ATTENDU QUE la municipalité octroyait le contrat pour la tonte de pelouse de certains terrains municipaux à Jordan Wharry en mai dernier que la municipalité se déclare satisfaite de son rendement;

ATTENDU QUE M. Wharry a réoffert ses services pour la prochaine année au même montant que l'an dernier;

Il est proposé par le conseiller Andrew Retchless

Appuyé par le conseiller Jean DesRosiers

Il est résolu

QUE le conseil octroie le contrat pour la tonte de pelouse de certains terrains de la municipalité pour la période du début octobre 2018 à début octobre 2019 à Jordan Wharry au montant de 8 975\$, sans taxes.

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 32021 521.

ADOPTÉE

18-10-232

10.8 Acceptation du décompte progressif no 3 (final) pour les travaux de réfection du ponceau 2579 sur le chemin Magoon Point

ATTENDU la recommandation de paiement de la firme d'ingénieurs des Consultants S.M. inc. datée du 27 septembre 2018 en regard du décompte progressif no 3 – Réfection du ponceau 2579 sur le chemin Magoon Point suite à la visite de l'ingénieur sur le terrain;

ATTENDU QUE ce décompte concerne la libération de la retenue finale puisque les travaux sont conformes;

Il est proposé par le conseiller Christian Laporte

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

Il est résolu

QUE le conseil accepte le décompte progressif no 3 (retenue finale) – Réfection du ponceau 2579 sur le chemin Magoon Point au montant de 13 025,72 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit appropriée au Surplus non-affecté.

ADOPTÉE

11. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

18-10-233

11.1 Approbation des comptes payés et à payer

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Jean DesRosiers

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour les mois de septembre et octobre 2018, et autorise la directrice générale à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés : 61 735,57 \$

Total des comptes à payer: 77 514,58 \$

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de septembre 2018, pour un montant de 30 661,54 \$.

ADOPTÉE

11.2 Rapport des délégations de pouvoir

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef préventionniste sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport de la directrice générale 926,74 \$
- Rapport du responsable de la voirie et infrastructures 3 021,39 \$
- Rapport du chef préventionniste 0 \$

18-10-234

11.3 Règlement no 422-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil – Adoption

ATTENDU QUE lors de la séance régulière du 4 septembre dernier, le conseiller Jean DesRosiers a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement no 422-2018;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet d'abroger le règlement 381-2015 et son amendement 402-2017, et d'accorder le pouvoir de dépenser et de passer des contrats à certains employés municipaux, sous réserve de certaines conditions;

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Christian Laporte

Il est résolu

QUE le conseil adopte le Règlement no 422-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil.

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

QUE des copies dudit règlement sont mises à la disposition du public, et ce, depuis le début de la séance.

ADOPTÉE

18-10-235

11.4 Fermeture du bureau pendant la période des fêtes

ATTENDU QUE suivant le manuel de l'employé, ces derniers ont droit à 3 jours de congé pour Noël et 3 jours de congé pour le Nouvel An;

ATTENDU QUE selon ce qui précède, la Mairie serait fermée au minimum les jours suivants :

- lundi 24 décembre veille de Noël
- mardi 25 décembre jour de Noël
- mercredi 26 décembre lendemain de Noël
- lundi 31 décembre veille du jour de l'An
- mardi 1^{er} janvier le jour de l'An
- mercredi 2 janvier le lendemain du jour de l'An

***Il est proposé par le conseiller Andrew Retchless
Appuyé par le conseiller Jean DesRosiers
Il est résolu***

QUE le conseil décrète la fermeture du bureau municipal du 24 décembre au 2 janvier inclusivement, et que les 2 journées non-féeriées du 27 et 28 décembre soient au frais des employés ou temps de vacances/maladie.

ADOPTÉE

18-10-236

11.5 Embauche de Mme Caroline Gaulin à titre de directrice générale adjointe

ATTENDU le départ à la retraite de Mme Denise Girard, secrétaire-trésorière adjointe en date du 2 novembre prochain;

ATTENDU QUE la directrice générale a procédé à un appel de candidatures afin de combler le poste en août dernier;

ATTENDU QU'un comité de sélection avait été créée à ce titre, lequel est composé de la mairesse Francine Caron-Markwell, le conseiller Pierre Martineau et la directrice générale Josiane Hudon;

ATTENDU QUE le comité a rencontré des candidates en entrevue et que leur choix s'est arrêté sur Mme Caroline Gaulin;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Louise Hébert
Il est résolu***

QUE le Conseil embauche Mme Caroline Gaulin à titre de directrice générale adjointe aux conditions prévues au contrat de travail, dont copie a été fournie aux membres du conseil dans les délais prescrits.

QUE le conseil autorise et mandate la Mairesse ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat de travail.

QUE le montant de la dépense est approprié à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

11.6 Règlement no 423-2018 amendant le code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux au niveau de l'intégration des règles d'après-mandat – Avis de motion

Le conseiller Andrew Retchless donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le no 423-2018 amendant le code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux au niveau de l'intégration des règles d'après-mandat sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet d'amender le règlement 340-2012 pour y intégrer les règles d'après-mandat pour les employés municipaux.

18-10-237

11.7 Règlement no 423-2018 amendant le code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux au niveau de l'intégration des règles d'après-mandat – Présentation et dépôt du projet

ATTENDU QUE le conseiller Andrew Retchless a donné un avis de motion lors de cette séance du 2 octobre 2018 à l'effet qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le no 423-2018 amendant le code d'éthique et de déontologie

pour les employés municipaux au niveau de l'intégration des règles d'après-mandat sera présenté pour adoption;

ATTENDU QUE l'article 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (ci-après Loi) et l'article 445 du *Code municipal*, stipulent que l'adoption de ce règlement doit être précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement, d'une consultation d'employés sur celui-ci et de la publication d'un avis public;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a pour objet d'amender le règlement 340-2012 pour y intégrer les règles d'après-mandat pour les employés municipaux;

***Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseiller Andrew Retchless présente au public le projet de règlement no 423-2018.

QU'une consultation auprès des employés municipaux du projet de règlement aura lieu au courant du mois d'octobre.

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet de règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

QUE le dépôt du projet de règlement est effectué, lequel est disponible dès maintenant pour consultation.

ADOPTÉE

11.8 Règlement no 424-2018 concernant les droits de mutations immobilières – Avis de motion et dépôt

Le conseiller Pierre Martineau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le no 424-2018 sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet de fixer un taux d'imposition supérieur à celui prévu par la loi pour les mutations immobilières.

Dépôt du projet de règlement est effectué, lequel est disponible dès maintenant pour consultation.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet de règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

18-10-238

11.9 Formation pour la directrice générale sur les contrats municipaux en regard aux nouveaux projets de loi

ATTENDU QUE le conseil autorisait de par la résolution 18-09-211 l'inscription de la directrice générale à la formation intitulée : " Projet de loi 122 : aspects juridiques, pratiques et stratégiques des nouveaux outils contractuels municipaux incluant la mise à jour du projet de loi 155", offerte par la COMAQ à Drummondville pour un montant de 455\$ taxes en sus;

ATTENDU QUE la directrice générale souhaiterait plutôt participer à la formation les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des projets de loi 122, 155 et 108 offerte par l'ADMQ, qui est à coût moindre et de plus donnée à Sherbrooke;

***Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE le conseil municipal accorde la dépense de 307 \$ taxes en sus pour l'inscription de la directrice générale à la formation intitulée : " Les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des projets de loi 122, 155 et 108 ", offerte par l'ADMQ le 30 octobre prochain à Sherbrooke.

QUE les dépenses reliées au stationnement et frais de déplacement soient remboursées sur présentation des pièces justificatives et en conformité avec le manuel de l'employé.

QUE le montant de la dépense soit approprié à même les postes budgétaires no 02 13000 454 et 02 13000 310.

QUE la résolution no 18-09-211 soit abrogée.

ADOPTÉE

18-10-239

11.10 Désignation du représentant pour Revenu Québec

Il est proposé par le conseiller Christian Laporte

Appuyé par le conseiller Andrew Retchless

Il est résolu

QUE le conseil autorise Josiane Hudon, directrice générale à :

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

QUE le conseil accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus.

ADOPTÉE

12. HYGIÈNE DU MILIEU

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

18-10-240

13.1 Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise de la taxe imposée sur les services téléphoniques aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible ;

Il est proposé par le conseiller Andrew Retchless

Appuyé par le conseiller Jean DesRosiers

Il est résolu

QUE la Municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser, à compter du 1^{er} janvier 2019 à la Centrale de réponse aux appels d'urgence 911 Chaudière-Appalaches (CAUCA), dont le siège social est situé au 14200, boul. Lacroix, C.P. 83, Ville de Saint-Georges, Québec, G5Y 5C4 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

ADOPTÉE

14. LOISIRS ET CULTURE

18-10-241

14.1 Activité au parc Thayer organisée par M. Simon Proulx

ATTENDU QUE M. Simon Proulx s'est adressé à la municipalité dans le but d'organiser une activité familiale au parc Thayer en collaboration avec elle;

ATTENDU QUE la journée consiste en une foule d'activités, notamment des courses d'autos téléguidées, jeux vidéos sur écrans géants, exposition d'autos modifiées, jeux gonflables, etc;

ATTENDU QUE la municipalité est en faveur d'offrir davantage d'activités pour les citoyens;

***Il est proposé par le conseiller Andrew Retchless
Appuyé par le conseiller Jean DesRosiers
Il est résolu***

QUE le conseil accepte de collaborer avec M. Simon Proulx, lequel agira en tant que bénévole pour la municipalité, dans l'organisation de son activité qui se tiendra le 13 octobre prochain au parc Thayer.

QUE les dépenses/revenus seront gérés par M. Proulx.

ADOPTÉE

15. VARIA

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des interrogations sont soulevées concernant l'activité de M. Proulx et sur les activités organisées par la municipalité en général.

18-10-242

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par le conseiller Andrew Retchless, il est 20h40.

Mme Francine Caron-Markwell
Mairesse

Me Josiane Hudon
Directrice générale et
secrétaire-trésorière